

Le déploiement des PGSSE dans les Pyrénées-Atlantiques – retour d’expérience

WEBINAIRE Gazette des Communes, 30/01/2025

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau (PGSSE) : mode d’emploi

- Etapes

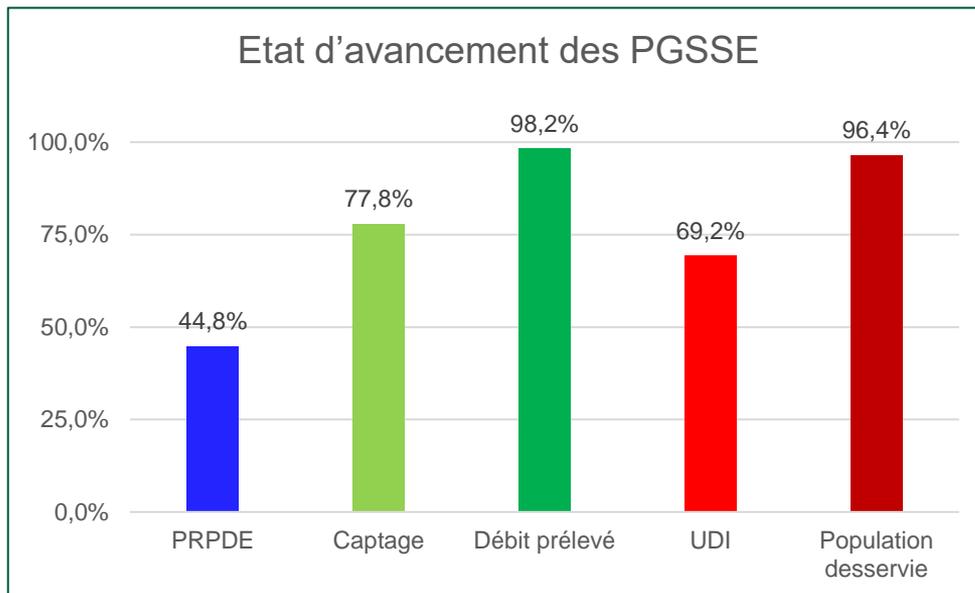
- 2017 (DDARS64) : proposition d'inscrire une action PGSSE dans un Contrat Local de Santé (5 PRPDE)
- 2017-2021 (ARSNA) : PRSE 3 – inciter les PRPDE à mettre en œuvre des PGSSE
- 2024-2028 (ARSNA) : PRSE 4 – couvrir l'ensemble de la population de Nouvelle-Aquitaine avec un PGSSE réalisé d'ici fin 2027

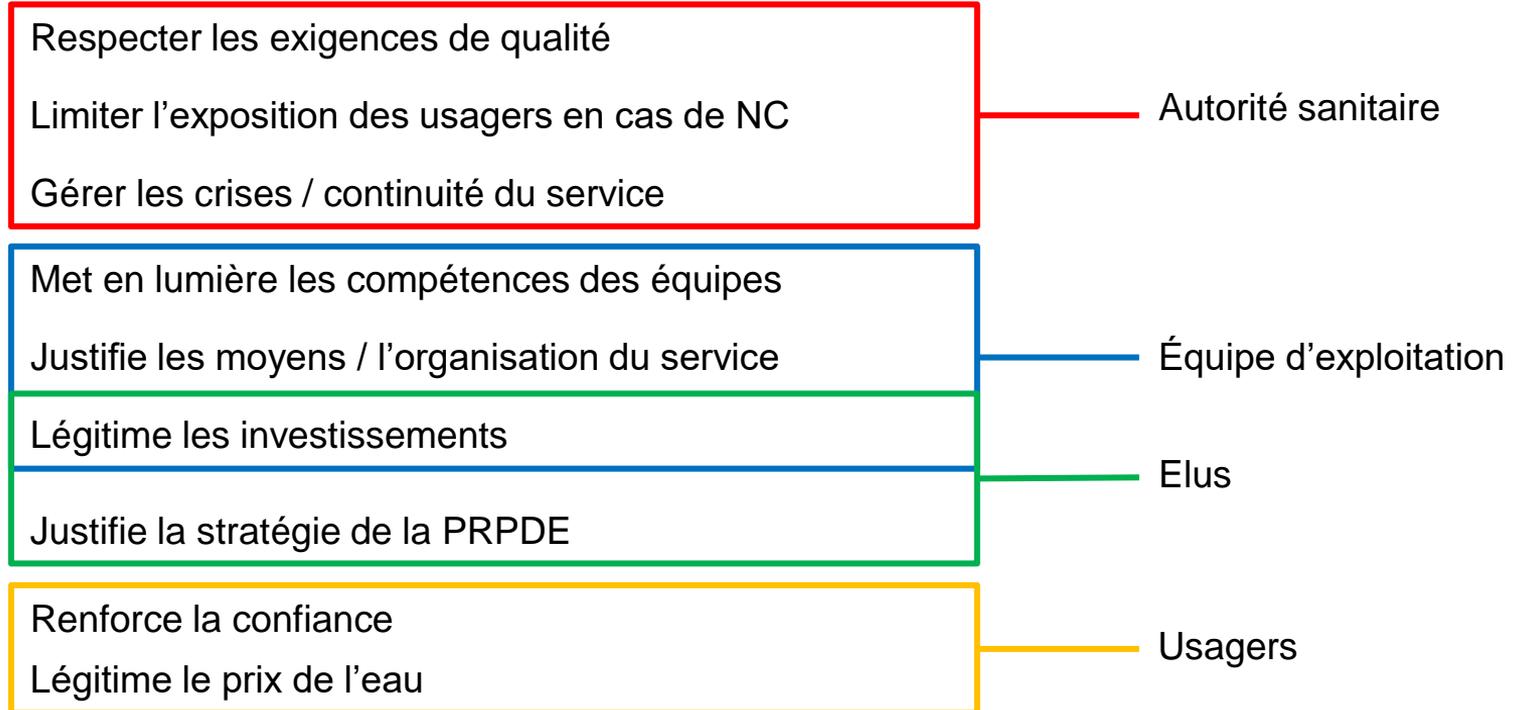
- Stratégie

- Information, acculturation
- Incitation :
 - actualisation schémas directeurs
 - nouvelle DUP captage
 - non-conformités récurrentes
- Accompagnement :
 - formation
 - participation de l'ARS aux copils d'élaboration et d'évaluation périodique
 - contractualisation CAPB – AEAG – ARS
 - mise en réseau des PRPDE

Grande synergie d'action entre la DDARS64, l'AEAG, le CD64 et la DDTM = partenaires des PRPDE

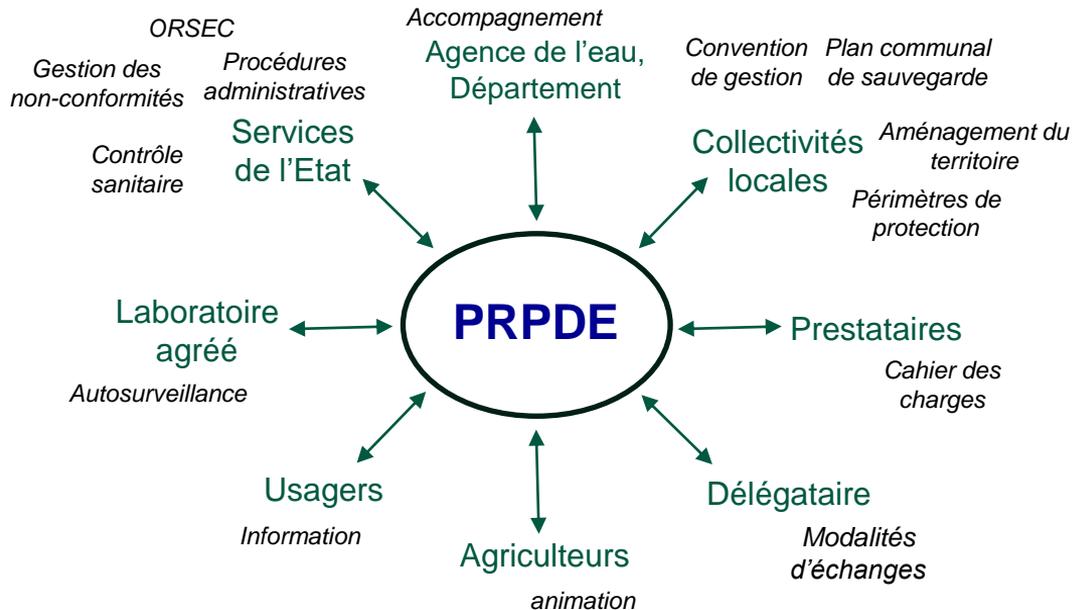
- **26 PRPDE / 58**
 - 9 communes autonomes / 38 (dont 6 < 500 hab)
 - 14 EPCI/L / 17
 - 3 EPCIfp / 3
- **155 UDI / 224**
 - 1 EPCIfp avec 89 UDI
 - 1 commune autonome avec 12 UDI
- **Mode d'exploitation**
 - Communes : 9 en régie
 - EPCI/L : 1 en régie ; 13 en DSP
 - EPCIfp : 2 en régie ; 1 mixte
- **Périmètre des PGSSE**
 - Échelle de la PRPDE
 - Ensemble des systèmes





Taille de la PRPDE, mode d'exploitation, absence de professionnalisation, multiplicité des systèmes...
ne constituent pas un frein au PGSSE

- Démarche structurante du service public d'eau potable
- Contribue à une gestion plus résiliente et durable de l'eau potable
- Précise les interactions entre la PRPDE et les différents acteurs de l'eau



- Pilotage du PGSSE par la PRPDE :
 - identifier un référent au sein de la PRPDE : élu, responsable technique
 - évaluer le temps nécessaire au suivi du PGSSE
 - aborder les modalités d'échanges entre élus et équipes ; PRPDE et délégataire
 - impliquer l'équipe d'exploitation
- Appropriation du PGSSE :
 - préciser le niveau d'implication des élus et des équipes dans la démarche
 - définir les concepts (danger, évènement dangereux, risque, mesures de gestion des risques, gravité, fréquence)
 - disposer de supports opérationnels évolutifs (matrice de cotation des risques, plan d'action, fiches ouvrage, fiches de procédure...)
 - disposer d'une notice d'utilisation de la matrice de cotation des risques

- Appropriation du PGSSE (suite) :
 - documenter au maximum les mesures de maîtrise des risques, en particulier lorsqu'il s'agit de processus, procédures, études, etc., quel que soit le niveau de risque initial
- Cotation des risques
 - confusion entre les différents concepts
 - pertinence de certains évènements dangereux (parfois sans lien avec la sécurité sanitaire)
 - pertinence du compartimentage des systèmes
- Plan d'action
 - veiller à l'adéquation entre les mesures d'amélioration ou de maintien du niveau de maîtrise des risques et le niveau de risque résiduel – « ni trop peu, ni trop »



Merci de votre attention